

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE  
LUNDI, LE 3 JUILLET 2017 À 20 HEURES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Jean-Guy Poirier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers, Daniel Paquet, Denis Gauthier, Denis Drouin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

**2017-07-03-01 Ouverture de la séance**

**2017-07-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

**2017-07-03-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 soit adopté.

**2017-07-03-04 Liste des déboursés du mois de juin**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Denis Drouin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 139 119,82 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2017-07-03-05 Correspondance (dons)**

Centre Accalmie

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 50 \$ soit versé à ce Centre dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition de son tournoi de golf bénéfique.

Association du cancer de l'Est du Québec – Hôtellerie Omer Brazeau

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 200 \$ soit versé à l'Association du cancer de l'Est du Québec pour sa campagne de financement 2017.

**2017-07-03-06 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 857)**

Le propriétaire désire construire un toit au-dessus de son patio existant, en arrière, à 2,13 m de la ligne arrière du lot, alors que le minimum requis par le règlement de zonage est de 3,5 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le patio a été construit en conformité avec les normes en 2009;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du nouveau règlement de zonage, il est maintenant requis de conserver une marge de recul arrière minimale de 3,5 m pour un patio;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 20 juin 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 857 du cadastre du Québec, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que ce toit n'excède pas la hauteur du toit originel de la maison mobile, et qu'il n'y ait pas de fermeture au moyen de murs (le toit devra seulement reposer sur des poteaux).

#### **2017-07-03-07 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 885)**

Le propriétaire désire construire un abri (remise) de 5,5 m par 12,2 m (67 m<sup>2</sup>) alors que la superficie maximale d'une remise est fixée à 22,3 m, et portera ainsi la superficie totale de bâtiments accessoires à 183,6 m<sup>2</sup> alors que le maximum permis est 134,5 m<sup>2</sup> (superficie au sol de la résidence). Cet abri aura une hauteur de poteaux de 4,3 m alors que le maximum permis est 2,5 m, et une hauteur totale de 6,1 m alors que le maximum permis est 5,2 m (hauteur de la résidence).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'abri sera construit dans le boisé, donc ne sera pas très visible à partir de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne sera pas fermé (seulement un toit supporté par des poteaux), donc aura l'air moins imposant;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 20 juin 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 885 du cadastre du Québec.

### **2017-07-03-08 Règlement 396-12 – refinancement**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de refinancer le solde de l'emprunt pour le règlement numéro 396-12, et ce, pour une période de cinq ans;

ATTENDU que la Municipalité peut procéder de gré à gré, car le montant est inférieur à 100 000 \$;

ATTENDU la proposition reçue le 29 juin 2017 du Centre financier aux entreprises pour le compte de la Caisse populaire Desjardins des Quatre-Vents;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Daniel Paquet, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette proposition pour le montant restant de 57 649 \$ au taux fixe de 4,23 % pour un terme de cinq ans.

Monsieur Jean-Guy Poirier et madame Nathalie Arsenault sont désignés à titre de signataires de la Municipalité à cet effet.

### **2017-07-03-09 Règlement 451-17 – financement**

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 451-17 et de l'approbation reçue à cet effet par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU le dépôt d'une proposition pour un prêt d'une durée de dix (10) ans au montant de 95 000 \$;

ATTENDU QUE cette proposition est jugée avantageuse par la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité accepte la proposition de Banque Royale du Canada pour cet emprunt à un taux fixe de 3,32 % pour un premier terme de cinq (5) ans;

QUE les intérêts sur les billets soient calculés et payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

8 200 \$	11 juillet 2018
8 400 \$	11 juillet 2019
8 700 \$	11 juillet 2020
9 000 \$	11 juillet 2021
60 700 \$	11 juillet 2022

QUE monsieur Jean-Guy Poirier et madame Nathalie Arsenault soient désignés à titre de signataires de la Municipalité à cet effet.

### **2017-07-03-10 Adoption – Règlement 452-17 Modifiant le règlement numéro 362-09-2 (zonage)**

Il est proposé par le conseiller Denis Gauthier, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le Règlement ayant fait l'objet du 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 452-17 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la municipalité de Saint-Siméon soit adopté sans changement.

Ce Règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Siméon aux fins de consultation.

### **2017-07-03-11 Congrès FQM 2017**

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que deux membres du Conseil soient inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017.

### **2017-07-03-12 Colloque ADMQ 2017**

Il est proposé par le conseiller Denis Gauthier et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter l'inscription de mesdames Nathalie Arsenault et Johanne Arsenault au colloque de la zone 13 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Grande-Vallée du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **2017-07-03-13 Autres sujets**

Aucun autre sujet traité.

### **2017-07-03-14 Période de questions**

Divers échanges ont porté sur la possibilité d'ajouter du gravier dans le stationnement du centre communautaire, sur la publicité des terrains du développement Richard ainsi que sur les élections à venir en novembre 2017.

Une dizaine de personnes étaient présentes.

### **2017-07-03-15 Levée de la séance**

Le conseiller Daniel Paquet propose la levée de la séance.

---

Jean-Guy Poirier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale